

Première Synthèses

Informations

FIN 2004, LA DISPENSE DE RECHERCHE D'EMPLOI CONCERNE PRÈS DE 6 % DES 55-64 ANS

Parmi les 2 680 000 demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage ou le régime de solidarité de l'État, plus de 400 000 chômeurs de 55 à 64 ans bénéficiaient, à leur demande, d'une dispense de recherche d'emploi (DRE). À ce titre, ils ne sont plus comptabilisés comme demandeurs d'emploi par l'Anpe.

Toutes les personnes en DRE ne sont pas indemnisées. En 2004, 19 % des entrants en dispense de recherche d'emploi ne pouvaient prétendre à une indemnisation.

L'entrée en DRE est rapide : moins de trois mois après l'inscription à l'ANPE dans un tiers des cas, moins de neuf mois après dans un cas sur deux.

À partir de 55 ans, les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, peuvent être dispensés de recherche d'emploi sous certaines conditions (encadré 1). Ils sortent alors des listes de l'Anpe, en continuant de percevoir leurs allocations pour ceux qui sont indemnisés. À partir de 57 ans et demi, la dispense de recherche est possible sans condition particulière. En 2004, 400 000 chômeurs indemnisés sont dispensés de recherche d'emploi en moyenne sur l'année. Ils représentent près de 7 % de l'ensemble des personnes de 55 à 60 ans. Les dispensés de recherche d'emploi non indemnisés ne sont pas, quant à eux, connus (cf. encadré 2).

Le nombre de dispensés de recherche d'emploi progresse régulièrement depuis 1999

En 1999, l'accès à la dispense de recherche d'emploi a été élargi : les bénéficiaires d'une allocation chômage qui justifiaient de 160 trimestres de cotisation ont pu accéder à la dispense de

recherche d'emploi à partir de 55 ans au lieu de 57 ans et demi auparavant (encadré 1). En juillet 1999, la barre des 300 000 dispensés indemnisés a été franchie (graphique 1). Depuis, on compte chaque mois entre 8 000 et 16 000 demandeurs d'emploi nouveaux bénéficiaires d'une dispense de recherche. Les entrées ont reculé au cours de l'année 2000 et au début de l'année 2001. À partir de mi-2001, elles ont été globalement de plus en plus nombreuses, particulièrement pour les DRE indemnisés par le régime d'assurance chômage.

Depuis le début de l'année 2004, le nombre total d'entrées en dispense se replie (graphique 2).

La croissance des dispensés de recherche d'emploi depuis 1999 résulte d'abord d'un effet démographique. Les générations du « baby boom » viennent grossir la tranche d'âge des 55 ans et plus, donc le vivier des bénéficiaires potentiels, dans un contexte de chômage élevé. De plus, les entrées dans les dispositifs de préretraites publiques sont en recul depuis 2000 [1]. Dans ce contexte, le nombre de travailleurs âgés inscrits à l'Anpe a nettement progressé : 190 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 à 8, âgés de 55 à 65 ans, en 2001, 240 000 en 2004. La probabilité moyenne pour un chômeur âgé d'être dispensé de recherche a, elle, peu progressé depuis 1999 (graphique 3).

Sur l'ensemble des dispensés de recherche d'emploi indemnisés fin 2004, plus d'un quart le sont depuis moins d'un an et plus de la moitié ont entre 58 et 60 ans (tableau 1). Pour l'essentiel, il s'agit d'anciens ouvriers (40 %) ou d'employés (41 %).

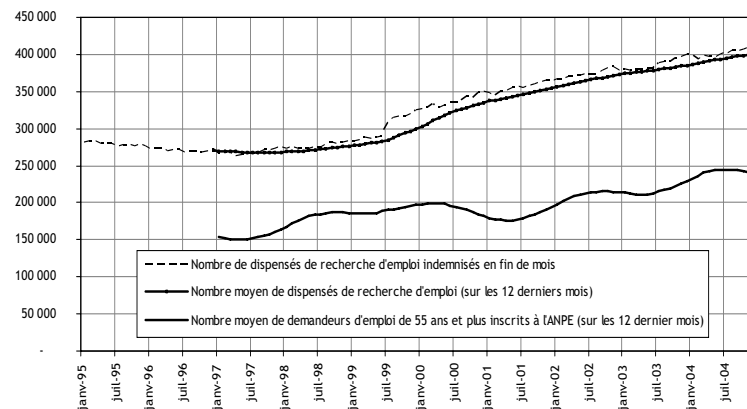
Le poids du régime de solidarité

Un tiers des dispensés indemnisés perçoit une allocation du régime de solidarité, financée par l'État, essentiellement l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Depuis 2002, l'allocation équivalent retraite prend en partie son relais (graphique 4). Les deux autres tiers bénéficient du régime d'assurance chômage : allocation chômeurs âgés (dispositif clos fin 2002), allocation unique dégressive et allocation de retour à l'emploi. En élargissant aux allocataires de l'assurance chômage la possibilité d'une dispense dès 55 ans, la réforme de 1999 a contribué à renforcer son poids.

Plus de 73 % des dispensés indemnisés perçoivent moins de 1 049 euros par mois, le



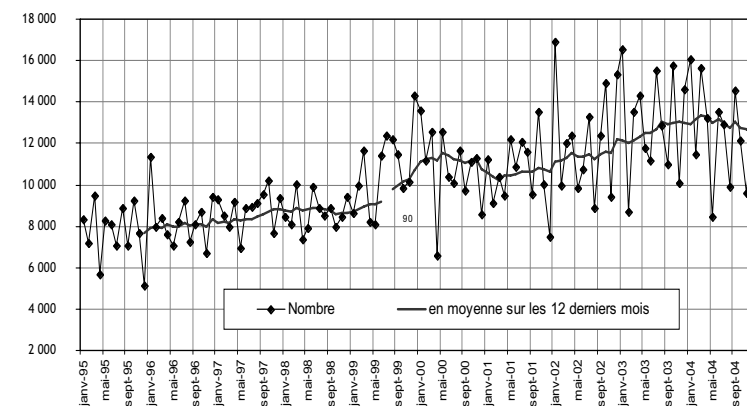
Graphique 1
Nombre de dispensés de recherche d'emploi indemnisés, en fin de mois



Sources :
Unédic (note mensuelle sur les DRE), Dares-Anpe (STMT).



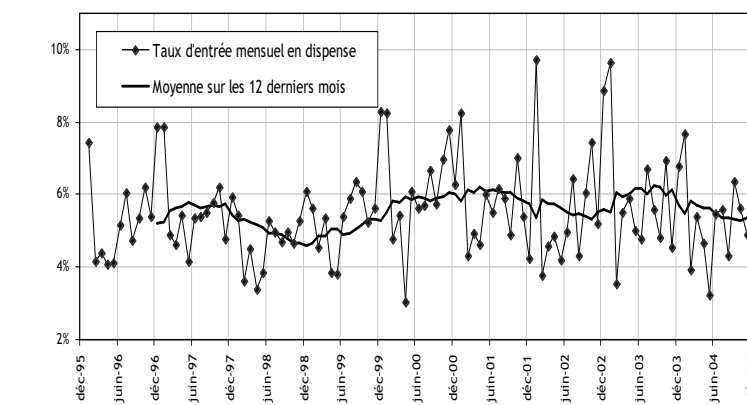
Graphique 2
Nombre d'entrées mensuelles en dispense de recherche d'emploi



Source :
Anpe (FHS).



Graphique 3
Taux d'entrée* en dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus

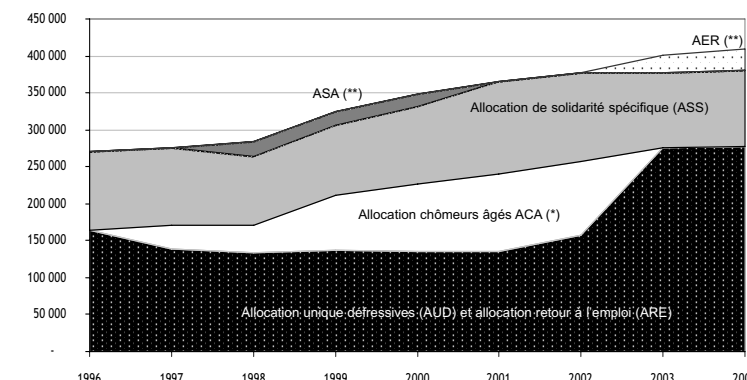


Source :
Anpe (FHS).

* Le taux d'entrée mensuel est calculé en rapportant, pour un mois donné, le nombre d'entrants en dispense au nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus inscrits à la fin du mois précédent.



Graphique 4
Répartition des dispensés de recherche d'emploi indemnisés, par type d'allocation



Source :
Unédic.

* Voir encadré 1

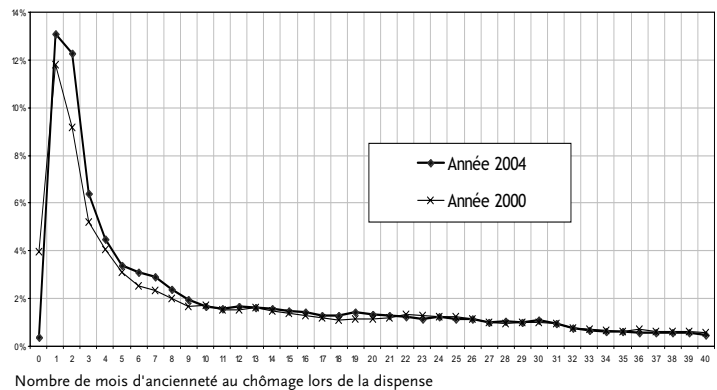
* ASA : allocation spécifique d'attente; AER : allocation équivalent retraite.

SMIC mensuel net pour 169 heures étant d'un peu plus de 1 000 euros au 1^{er} juillet 2004 (tableau 1). Le niveau moyen de l'allocation versée reflète le poids du régime de solidarité, l'allocation spécifique de solidarité et l'allocation équivalent retraite correspondant à une garantie de ressource. Il s'explique aussi par l'importance des employés et des ouvriers.

En 2004, sur l'ensemble des entrants en dispense de recherche d'emploi, 19 % ne sont pas indemnisables lors de leur dispense, ni par l'assurance chômage, ni par le régime de solidarité (tableau 2). Les 55 à 57 ans représentent 38 % des nouveaux dispensés bénéficiaires de l'assurance chômage. Ils sont 83 % parmi les bénéficiaires du régime de solidarité. Ces derniers sont, sans doute, beaucoup plus éloignés de l'emploi



Graphique 5
Répartition des personnes dispensées de recherche d'emploi dans l'année, en fonction du nombre de mois d'ancienneté au chômage lors de la dispense



Source : ANPE (FHS).

que les premiers. Les dispensés bénéficiaires de l'assurance chômage sont, par ailleurs, plus diplômés et plus souvent cadres que ceux relevant du régime de solidarité. Leur inscription au chômage résulte plus souvent d'un licenciement pour un motif non économique.

Beaucoup de dispensés de recherche d'emploi se sont

inscrits au chômage peu de temps avant cette dispense (graphique 5). Un tiers des nouveaux dispensés de recherche d'emploi l'ont été dans les trois mois qui ont suivi leur inscription au chômage. Le passage d'une bonne conjoncture économique à une situation du marché du travail plus dégradée n'a pas modifié sensiblement cet état de fait.

Roselyne MERLIER, Stéphane JUGNOT (Dares).

Tableau 1
Caractéristiques des personnes dispensées de recherche d'emploi indemnisées, au 31/12/2004

	En pourcentage					
	55 à 57 ans	58 à 60 ans	61 ans et plus	Hommes	Femmes	Ensemble
55 à 57 ans	//	//	//	25,1	28,6	26,8
58 à 60 ans	//	//	//	54,5	48,8	51,7
61 ans et plus	//	//	//	20,4	21,4	20,9
Autres	//	//	//	0,1	1,2	0,6
Hommes	47,8	53,8	49,8	//	//	51,0
Femmes	52,2	46,2	50,2	//	//	49,0
Ouvriers non qualifiés	22,0	18,2	21,8	20,3	19,8	20,0
Ouvriers qualifiés	20,5	17,6	20,2	25,1	12,5	19,0
Employés non qualifiés	13,8	13,9	17,3	8,6	20,8	14,6
Employés qualifiés	24,5	25,9	22,2	18,1	31,6	24,7
Techniciens, agents de maîtrise	8,0	8,4	5,3	9,2	6,0	7,6
Cadres	6,7	11,9	9,2	14,9	4,7	9,9
Autres	4,6	4,1	4,0	3,8	4,6	4,2
Année de la dispense						
de 1993 à 1997	0,0	0,0	12,2	2,8	2,3	2,6
de 1998 à 2002	21,5	49,5	70,2	44,4	47,9	46,1
2003	31,9	26,9	10,2	25,4	24,4	24,9
2004	46,6	23,6	7,4	27,5	25,4	26,5
Type d'allocation						
Régime de solidarité :	45,8	26,5	33,6	34,7	32,4	33,6
Allocation d'insertion (AI)	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	34,2	19,5	33,5	28,4	24,1	26,3
Allocation équivalent retraite (AER)*	11,5	6,9	0,0	6,3	8,4	7,3
Régime d'allocation chômage :	54,2	73,5	66,4	65,3	67,6	66,4
Allocation unique dégressive (AUD)	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1	0,1
Allocation aide au retour à l'emploi (ARE)	37,9	56,3	66,1	55,3	50,7	53,0
Allocation chômeur âgé (ACA)*	16,3	17,2	0,0	9,9	16,8	13,3
Montant mensuel d'allocation, par tranche						
Moins de 450 euros	27,5	13,5	18,4	14,0	22,6	18,2
De 450 à 749 euros	17,3	21,3	37,7	21,1	26,1	23,5
De 750 à 1 049 euros	34,6	33,2	23,7	30,4	33,6	32,0
De 1 050 à 1 499 euros	11,1	14,1	8,1	13,5	10,3	11,9
De 1 500 à 5 232 euros	9,2	17,2	10,9	19,7	7,3	13,6
Plus de 5 232 euros	0,2	0,8	1,3	1,4	0,1	0,8

Source : Unédic
Fichier national des Assédic (FNA); exploitation Dares.

* Voir encadré 1

Tableau 2
**Caractéristiques des personnes entrant
 en dispense de recherche d'emploi, en 2004**

En pourcentage

	Ensemble	À l'assurance chômage lors de la dispense	Au régime de solidarité lors de la dispense	Non indemnisés lors de la dispense
Effectifs	150 137	99 707	21 617	28 813
Hommes	51,8	52,6	54,5	47,1
Femmes	48,2	47,4	45,5	52,9
55 ans	16,8	6,7	47,4	28,8
56 ans	12,9	7,6	22,8	24,1
57 ans	20,8	23,3	13,3	17,8
58 ans	28,5	37,8	6,2	13,0
59 ans	8,8	10,9	2,1	6,6
60 ans	4,6	5,6	1,2	3,6
Autres	7,6	8,2	7,0	6,1
Niveau Bac+3 ou plus	7,6	7,6	4,6	9,6
Niveau DEUG, BTS	5,8	6,1	3,7	6,2
Niveau Baccalauréat	10,6	10,4	8,7	12,6
Niveau Terminale, BEP, CAP	27,9	28,5	29,0	25,1
BEPC ou sortie avant 3 ^{ème}	7,7	8,0	6,6	7,6
Études primaires	38,5	38,0	47,1	33,5
Inconnu	2,1	1,5	0,3	5,3
Ouvriers non qualifiés	10,0	8,8	16,4	9,5
Ouvriers qualifiés	15,4	16,4	16,9	10,8
Employés non qualifiés	13,7	11,9	16,9	17,3
Employés qualifiés	34,8	34,0	34,9	37,4
Techniciens, agents de maîtrise	8,6	9,5	6,4	7,4
Cadres	15,6	18,1	8,3	12,5
Inconnu	1,9	1,3	0,3	5,3
Ancienneté au chômage				
Moins de 3 mois	32,2	34,7	11,3	39,0
3 à 6 mois	11,0	13,7	3,5	7,1
6 à 12 mois	12,2	12,5	7,3	14,5
Plus de 12 mois	44,6	39,1	77,5	39,3
Autres	0,1	0,0	0,3	0,1
Motifs d'inscription				
Licenciement économique	15,9	19,1	13,5	6,7
Autre licenciement	34,4	44,3	16,7	13,5
Fin de convention de conversion ou de PAP anticipé	5,5	6,7	5,0	1,7
Sous-total licenciement	55,9	70,2	35,2	21,9
Fin de contrat à durée déterminée	16,2	14,6	20,2	18,7
Fin de mission d'intérim	2,0	2,0	2,3	1,8
Sous-total emploi court	18,2	16,6	22,4	20,5
Démission	1,9	1,3	1,6	4,1
Première entrée	0,9	0,0	0,2	4,4
Reprise d'activité	2,2	0,6	4,2	6,1
Non connus et autres cas*	21,0	11,3	36,3	43,0

* Le motif d'inscription est déclaratif et n'est pas toujours renseigné.

Encadré 2

LES SOURCES D'INFORMATION SUR LES DRE

Deux sources d'information, d'origine administrative, permettent de suivre, de façon partielle, les dispensés de recherche d'emploi.

L'ANPE procède à la sortie des listes au moment de la dispense. Le fichier historique statistique (FHS) produit par l'ANPE permet donc de connaître les entrées en dispense de recherche d'emploi et les caractéristiques des entrants, qu'ils soient indemnisés ou non : âge, genre, niveau d'étude, qualification et ancienneté d'inscription à l'ANPE.

L'Unédic est responsable du versement des allocations de l'assurance chômage et gère, pour le compte de l'État, le régime de solidarité. Ses fichiers permettent donc de suivre les dispensés de recherche d'emploi indemnisés : nombre, entrées, sorties, niveau d'indemnisation et quelques caractéristiques individuelles.

Bibliographie

- [1] - Merlier R. (2005), « Tassement des préretraites en 2004 », *Premières Informations, Dares*, n° 19.3, mai.
- [2] - Unédic (2001) « Évolution du nombre de dispensés de recherche d'emploi », *Revue Statis*, n° 161, troisième trimestre.

Source : Anpe (FHS) ;
exploitation Dares.

Encadré 1

QU'EST-CE QUE LA DISPENSE DE RECHERCHE D'EMPLOI ?

Le code du travail stipule qu'un demandeur d'emploi doit, entre autres obligations, rechercher activement un emploi. La dispense de recherche d'emploi (DRE) est un dispositif qui permet à un demandeur d'emploi âgé de 55 ans ou plus d'être dispensé de cette recherche, sous certaines conditions, et après en avoir fait volontairement la demande auprès de son agence locale pour l'emploi. Il sort alors des listes de l'ANPE et n'est plus comptabilisé comme demandeur d'emploi. S'il était indemnisé avant d'être en DRE, il peut continuer de percevoir son allocation.

Les conditions d'admission en dispense de recherche d'emploi sont définies aux articles L.351-16, R.351-26 et D.311-6 du code du travail. Actuellement, peuvent se trouver admis :

- à partir de 55 ans :
les demandeurs d'emploi qui perçoivent une allocation de l'assurance chômage, dès lors qu'ils justifient de 160 trimestres de cotisation au titre du régime de base de l'assurance vieillesse.
les bénéficiaires d'une allocation au titre du régime de solidarité.
les demandeurs d'emploi ne recevant aucune indemnisation.
- à partir de 57 ans et demi :
tous les allocataires du régime d'assurance chômage.
- quel que soit leur âge :
les bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite (l'AER a été instituée en 2002 au bénéfice des demandeurs d'emploi qui totalisent 160 trimestres de cotisations à l'assurance vieillesse avant l'âge de 60 ans ; versée sous conditions de ressource, elle se substitue notamment à l'allocation spécifique de solidarité).

Le principe de la dispense de recherche d'emploi a été mis en place en mars 1984. À l'origine, la condition d'âge était plus restrictive pour les allocataires du régime d'assurance chômage qui devaient être âgés de 57 ans et demi ou plus. À partir de 1999, cette condition d'âge a été abaissée à 55 ans pour ceux qui avaient cotisé 160 trimestres à l'assurance vieillesse, s'alignant dans ce cas sur celle des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Cet élargissement a notamment profité aux bénéficiaires de l'allocation chômeurs âgés (ACA). Entrée en vigueur en 1997, elle concernait en effet les demandeurs d'emploi indemnisés à l'assurance chômage qui justifiaient de 160 trimestres d'assurance vieillesse. Les bénéficiaires de l'ACA pouvaient alors bénéficier de l'allocation de chômage jusqu'à 60 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus de nouveaux bénéficiaires.

**PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira
et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepasant,
Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00.
Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr

**PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €,
CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT) : 125,20 €,
hors CEE (TTC) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €
Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale,
et du logement
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.